



## CNDP et APEBI : Communiqué de Presse commun.

## La célérité des projets et le respect du droit ne sont pas incompatibles

## Rabat, le 26 mars 2020.

L'APEBI a lancé un appel à projets innovants pour contribuer à la lutte contre le COVID-19.

La CNDP félicite l'APEBI et ses partenaires pour cette initiative citoyenne

L'innovation, ainsi que la créativité, des entreprises marocaines contribuent à l'effort déployé, sur le plan national et international, en vue d'enrayer la pandémie actuelle et de favoriser la meilleure gestion possible de la crise.

La rapidité des actions à mener, au service des citoyennes et citoyens, pourrait nécessiter une circulation importante de leurs données à caractère personnel. Cette circulation importante requiert célérité et protection.

Depuis le début de la crise du COVID-19, notre pays fait la preuve, jour après jour, de sa capacité à gérer l'urgence sanitaire dans un contexte de droit.

La CNDP et l'APEBI ont décidé de travailler en collaboration rapprochée pour que les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets organisé par l'APEBI, mais aussi, pour que tout projet contribuant à la mobilisation nationale pour la gestion de l'état d'urgence sanitaire voit son processus de conformité à la loi 09-08 traité de façon immédiate.

Un canal dédié à cette opération est établi pour que l'APEBI adresse à la CNDP les éléments de notifications liés aux projets sélectionnés dans le contexte évoqué.

Un accompagnement téléphonique des responsables de traitement, ainsi que par le biais des outils de connexion à distance, sera opéré, en vue d'une élaboration optimisée et rapide des dossiers de notification.

La Commission statuera, de façon quotidienne, sur les notifications réceptionnées.

Que Dieu préserve notre pays et ses citoyens sous l'égide de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste.